Cette fiche doit obligatoirement être envoyée à l'adresse **logementdabord@dihal.gouv.fr** avant le 9 octobre 2020 si vous envisagez de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt.

Un appui au montage du dossier pourra être apporté par la Dihal à toutes les phases du projet.

Nom de la collectivité cheffe de file :

Nature juridique de la collectivité

Élus en charge du dossier

(noms, fonctions, téléphones, adresses mail)

Courte explication de la volonté de répondre à l'AMI

(20 lignes maximum)

Acteurs locaux déjà impliqués dans la démarche ou susceptibles de l'être

(préciser)

Ce dossier doit obligatoirement être envoyé à l'adresse **logementdabord@dihal.gouv.fr** avant le 11 décembre 2020.

Le dossier est composé de 5 fiches :

1. Une présentation des grands axes du projet stratégique quinquennal du territoire
2. Une fiche sur l'état des lieux du sans-abrisme, de l'hébergement et des difficultés d'accès et de maintien dans le logement sur le territoire
3. Une fiche sur la gouvernance et les partenariats
4. Une fiche présentant les modalités de suivi, d'évaluation et de communication pour la mise en œuvre du plan
5. Une fiche présentant les moyens mis en œuvre localement et précisant un budget prévisionnel sur 2 ans.

Nom de la collectivité cheffe de file :

Nature juridique de la collectivité

Interlocuteurs techniques (de la collectivité et des services de l'État) et coordonnées

(noms, fonctions, téléphone, adresses mail)

Interlocuteurs politiques de la collectivité

(nom, fonction, téléphone, adresse mail)

Acteurs institutionnels co-porteurs du dossier

PRÉSENTATION DES GRANDS AXES DU PROJET STRATÉGIQUE DU TERRITOIRE

Cette fiche a pour objectif de présenter le projet du territoire dans son ensemble. Elle respectera un maximum de 10 pages.

Contexte et enjeux spécifiques du territoire :

Historique de la démarche en faveur du logement d'abord et de lutte contre le sans-abrisme :

- Volonté stratégique et principales modalités de déclinaison du plan national pour le Logement d'abord sur le territoire (description du plan d'actions proposé en distinguant les actions existantes à renforcer et les actions nouvelles à mettre en place, des axes prioritaires et des objectifs quantitatifs et qualitatifs de réalisation), notamment sur les priorités suivantes :
  - Mobilisation des logements existants (mobilisation des contingents dans le parc social et celui des résidences sociales, captation dans le parc privé, lutte contre la vacance…).
  - Amélioration de la connaissance des publics sans domicile, amélioration des modalités de repérage et d'orientation précoce vers le logement, accélération de leur accès au logement (en particulier les parcours d'accès direct au logement depuis la rue).
  - Modalités envisagées pour une meilleure coordination ou mutualisation des ressources d'accompagnement existantes sur le territoire (de type « plateforme d'accompagnement »).
  - Diffusion et appropriation des principes du Logement d'abord, formation, évolution des pratiques professionnelles, accompagnement du changement.
  - Prévention des ruptures, notamment des expulsions locatives.

FICHE

ÉTAT DES LIEUX DU SANS-ABRISME, DE L'HÉBERGEMENT ET DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS ET DE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT SUR LE TERRITOIRE

Cette fiche a pour objectif de présenter :

- Les principaux éléments du diagnostic territorial partagé entre les différents acteurs du territoire, à la fois quantitatif et qualitatif.
- Les principaux freins identifiés qu'un appui financier et méthodologique dans le cadre de cet AMI pourra contribuer à lever

Elle respectera une longueur maximale de 5 à 7 pages.

Elle mettra en lumière vos **outils actuels d'observation et de suivi, les publics concernés** (sans domicile ou en difficulté d'accès au logement dont les publics dits invisibles ou en droits incomplets), **les capacités d'hébergement et de logement adapté, les caractéristiques du marché locatif public et privé du territoire, les difficultés identifiées pour le maintien dans le logement** (expulsions locatives, troubles psychiques…), **les besoins et l'offre d'accompagnements existants** ainsi que le tissu d'acteurs du territoire et les liens déjà existants entre ces acteurs… La présentation pourra intégrer une vision dynamique (évolutions sur les dernières années et perspectives) et s'appuiera sur les données existantes : diagnostics à 360°, autres enquêtes et études…

Cette fiche a pour objectif de présenter plus en détails le travail de gouvernance et de mise en réseau des acteurs locaux qui sera effectué dans le cadre de la mise en œuvre du logement d'abord sur votre territoire. Elle respectera un maximum de 2 pages.

Objectifs en termes de gouvernance locale et de partenariats permettant de piloter et suivre la mise en œuvre du plan Logement d'abord

Usage du poste de coordinateur / animateur pouvant être financé dans le cadre de l'AMI et inscription dans l'existant

Liste des partenaires impliqués / à impliquer dans la mise en oeuvre locale du plan

Lettres d'intention des partenaires à joindre si possible

- Services déconcentrés de l'État
- Bailleurs sociaux (voire représentants des bailleurs privés) et leurs unions
- EPCI (si réponse d'un département)
- SIAO
- Représentants des personnes concernées (personnes accueillies et accompagnées)
- Acteurs associatifs de la veille sociale et de l'insertion par le logement et leurs têtes de réseau
- Délégations locales des fédérations d'opérateurs
- CCAS
- Établissements sanitaires et sociaux
- ARS
- CAF
- ...

Cette fiche a pour objectif de présenter les objectifs et les modalités de suivi, d'évaluation et de communication pour la mise en œuvre du Logement d'abord. Elle respectera un maximum de 2 pages.

Objectifs (qualitatifs et quantitatifs) **liés à la mise en œuvre locale du Logement d'abord**

Description des indicateurs envisagés, de la fréquence et de la temporalité des échéances, des acteurs à impliquer pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre locale du Logement d'abord

Description des modalités de communication de la mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord et des résultats obtenus

Cette fiche a pour objectif de développer les aspects budgétaires de la mise en œuvre du Logement d'abord sur le territoire candidat. Il s'agit de préciser la nature et le montant des dépenses prévues dans ce cadre ainsi que l'engagement financier consenti par la collectivité, et l'engagement sollicité à l'Etat dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt. Toutes les dépenses précisées dans le tableau sont celles **relevant d'un possible financement par l'AMI. Il peut être complété par une mention ou un rappel de crédits en « base » ou de droit commun utilisés dans le cadre du logement d'abord**.

Un budget prévisionnel sur 12 mois est à joindre. Les actions et les montants demandés pourront être précisés ultérieurement dans le cadre de la formalisation des feuilles de route et du conventionnement.

Poste de dépenses	Actions envisagées	Coût total estimé des actions sur 12 mois	Dont part du financement collectivité envisagée
POSTE DE COORDINATEUR / ANIMATEUR			*(cofinancement exigé 50/50 pour ce poste)*
INGÉNIERIE DE PROJET			
MESURES D'INTERVENTION SOCIALE			
OBSERVATION SOCIALE			
SUIVI ET ÉVALUATION			
COMMUNICATION			
BUDGET DEMANDÉ DANS LE CADRE DE L'AMI			